



**SOCIÉTÉ DES SOURDS DU VALAIS**  
Gehörlosenverein Wallis

## Règlement du Clair'S

1. Location de la salle : Fr. 80.- pour les membres de la SSV  
Fr. 100.- pour les non-membres de la SSV
2. La salle doit être propre, les stores être baissés et la lumière éteinte avant de quitter les lieux.
3. La caisse des bouteilles vides en PET doit être vidée et la poubelle sortie.
4. La machine à café et le bac récepteur doivent être nettoyés.
5. Les toilettes situées dans l'immeuble doivent rester propres.
6. Il est formellement interdit de fumer, les fumeurs doivent aller à l'extérieur pour fumer.
7. Les tables et les chaises doivent être rangées comme indiqué sur les photos, après leur utilisation.

Si vous êtes intéressés par la location de la salle et à la réserver, adressez-vous auprès de Christine Duc à l'adresse suivante :

Christine Duc  
Route de la Plaine 29  
1958 Uvrier  
SMS : 079 962 08 55  
[pierre-alain.duc@bluewin.ch](mailto:pierre-alain.duc@bluewin.ch)

Les responsables du Clair'S  
Christine Duc et Clorinde Gsponer-Morard